PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Séance ordinaire du 6 octobre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le mardi 6 octobre 2026 à 20 h 00, à la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs Frédéric Thibodeau et Robert Allaire ainsi que mesdames Sarah Verville, Micheline Lemay et Martine Lambert, tous conseillers et conseillères sous la présidence de M. Lionel Fréchette, maire. Est absent M. Steeve Binette, conseiller.

Est également présente Madame Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Lionel Fréchette, déclare la séance ordinaire ouverte 20 h 00 et donne les consignes d'usages.

10-26-130 **1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M^{me} Martine Lambert et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour :

- Avec le retrait du point 8.2 Autorisation de passage – Ferme des Générations.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- **1.1** Adoption de l'ordre du jour
- **1.2** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
- **3.1** Adoption de la liste des comptes à payer du mois de septembre 2026
- **3.2** Dons – École Notre-Dame – Saint-Norbert-d'Arthabaska
- **3.3** Réservoirs – Garage municipal
- **3.4** Renouvellement Licence – Infotech
- **3.5** Programmation TECQ 2026
- **3.6** Proclamation de la Semaine nationale des personnes proches aidantes 2026

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- **8.1** Autorisation de Passage – M. Guillaume Gardner - Garage Municipal

9. LOISIRS ET CULTURES

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10-26-131 **1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 1er septembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Allaire et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal du 1er septembre 2026 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

La directrice générale procède à la lecture de la correspondance

2.1 Mot du préfet :

1. Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : Nous rappelle l'importance de poursuivre le dialogue avec les communautés et de continuer à bâtir des relations fondées sur le respect.
2. Nation Wabanaki : Il souligne leur présence sur notre territoire et la collaboration positive et respectueuse qui s'est développer au fil des ans et qui continuera de l'être.
3. Zones inondables : Le report de la sortie des cartes de nouvelles générations prolonge inutilement l'incertitude pour les municipalités et les propriétaires concernés. Une Résolution sera soumise pour réitérer la demande au ministère de l'Environnement de rendre publique et applicables ces nouvelles cartographies dans les meilleurs délais.
4. Service TAC : un service qui évolue ; une nouvelle identité et une nouvelle offre de service adapté est présentement en cours. Des circuits fixe avec des trajets sur réservations, le service cherche à mieux répondre aux divers besoins de la population dans l'ensemble de la MRC.
5. Journée découvertes agroalimentaire : les 3 et 10 octobre a lieu la Balade gourmande pour les personnes de 65 ans et plus. Le tout est gratuit, transport compris et permet de visiter cinq entreprises d'ici.
6. Immigration : Un portrait de l'immigration a été publié sur le site de la MRC, le tout est disponible sur la page « immigration » du site web de la MRC [https://mrcarthabaska.ca/services/services-a-la-population/immigration]
7. Créativité citoyenne : L'Exposition Créativité citoyenne a donné vitrine à 24 personnes, de sept municipalités et a

permis de réunir 89 œuvres. Un peu plus de 400 personnes ont visité l'exposition.

8. Escouade GMR : L'équipe a visité 15 camps de jour et sensibilité environ 600 jeunes. Elle a également participé à 11 événements dans les municipalités.
9. Jour J du Patrimoine : Le 3 novembre a la Maison Fleury, une conférence-discussion *Les Bois-Francs : terreau fertile pour les artistes* invitent à la découverte des artistes de la région.
10. Campagne de bienveillance : une initiative prend vie dans les prochaines semaines, de belles surprises sont au rendez-vous.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

10-26-132 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Micheline Lemay et résolu que les comptes de septembre soient acceptés pour un montant total de deux cent cinq milles deux cent trente-quatre dollars et trente-huit sous (205 234,38 $).

ADOPTÉE

10-26-133 3.2 DON – ÉCOLE NOTRE-DAME – SAINT-NORBERT-D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu la demande de dons de la part de l'École Notre-Dame de Saint-Norbert-d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste au montant de 10$ par élève et qu'il y a 29 élèves provenant de Sainte-Hélène-de-Chester ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M^{me} Sarah Verville et résolu :

D'APPROUVER la demande de dons de la part de l'École Notre-Dame de Saint-Norbert-d'Arthabaska au montant de 290 $;

QUE la dépense soit prise au poste budgétaire *Dons et commandites*.

ADOPTÉE

10-26-134 3.3 RÉSERVOIRS – GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit procéder aux changements de deux des trois réservoirs à essence et à diesel au garage

municipal conformément aux demandes et informations reçues de la compagnie d'Assurance de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la conformité avec les Assurances, des soumissions ont été demandé à la compagnie FILGO, ainsi qu'à la compagnie Harnois ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu deux soumissions et qu'elles sont conformes ;

Harnois Option 1 : Achat	4 853 $ (livraison incluse)
Harnois Option 2 : Location	54,33$ mensuel Frais de livraison 375$ Carburant + 0.0600$/L
Filgo	1 732,00 $

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Robert Allaire et résolu :

QUE le Conseil municipal approuve la soumission pour le changement du réservoir d'essence au montant de 1 732,00 $;

QUE le Conseil autorise la direction générale à procéder au retrait du réservoir à diesel situé à l'arrière du bâtiment, car celui-ci est âgé de plus de 15 ans et n'est plus assurable ;

QUE la dépense soit prise au poste budgétaire *Voirie – Entretien bâtiment.*

ADOPTÉE

10-26-135 **3.4 RENOUVELLEMENT LICENCE – INFOTECH**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu la soumission pour le renouvellement des licences Infotech (modules comptable et élection) ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Frédérick Thibodeau et résolu :

QUE le Conseil accepte de la soumission au montant de 7 323,00 $ pour l'année 2027 ;

DE MANDATER la direction générale à procéder au renouvellement ;

QUE la dépense soit prise au poste budgétaire *Administration – Contrat de service sur équipements.*

ADOPTÉE

10-26-136 3.5 PROGRAMMATION TRAVAUX TECQ 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M^{me} Martine Lambert et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

10-26-137 **3.6 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTS 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 1er au 7 novembre 2026 sous le thème *Apprenons à voir l'invisible* ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT QU'AU Québec, plus de 2 millions de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT QU'IL est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme Sarah Vervilleet résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester lors de la séance du 6 octobre 2026 proclame la **Semaine nationale des personnes proches aidantes** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaitre les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aidance sous le thème *Apprenons à voir l'invisible*.

ADOPTÉE

4. LÉGISLATION
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-26-138 **8.1 AUTORISATION DE PASSAGE – M. GUILLAUME GARDNER – GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une demande de M. Gardner de pouvoir circuler sur une partie du terrain municipal pour se rendre sur sa terre ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a déjà une autorisation de passage au même endroit pour accéder au terrain voisin ;

CONSIDÉRANT QUE la demande allonge l'autorisation de passage de quelques mètres seulement.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Robert Allaire et résolu :

D'AUTORISER M. Gardner à accéder à son terrain par le passage délimiter, avec comme équipement des quatre-roues, des tracteurs ou de petits véhicules uniquement ;

D'AUTORISER M. Gardner à déplacer le vieux fer qui se trouve sur la parcelle de lot devant mener à son terrain ;

À MANDATER la direction générale à procéder à la signature d'un contrat d'autorisation de passage délimitant clairement l'étendue du passage en question.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURES

- Bibliothèque : Les jeux de société sont repartis pour l'automne, tout fonctionne bien.
- 30 octobre : Activités d'Halloween prévues moins de 10 ans avant 18h30, plus de 10 ans après 18h30.

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT :

- Présentation : Construction de l'Hôtel de Ville. Le document sera publié sur le site internet de la Municipalité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont abordés par des citoyens lors de la période de questions :

- Problèmes odeurs : le dossier est déjà en cours.
- Puits de M. Jacques : dossier déjà en analyse pour trouver une solution pour sécuriser le puits en période hivernale.
- Mme Christine Lajeunesse : Tour Sogetel fonctionne peu importe le fournisseur.
- M. Charles Landry : questionne où se trouve la tour dans le Rang 3, celle à St-Norbert les travaux sont en cours.
- Centre Sportif : soumission à recevoir pour le déneigement.

- Moulin à bois : possibilité d'installer des plaques commémoratives à l'intérieur du bâtiment pour commémorer l'histoire du lieu. Possible photos du moulin à encadrer et à afficher avec historique en dessous.
- Projet de salle communautaire au nom de M. Jacques Lemieux.
- M. Charles Landry : demande pour le 4e Rang, grattage.
- Indication de signalisation : chemin fermé l'hiver avec certaines dates et indications.
- M. Sylvain : mention que le Rang Allaire est mieux
- Questionnement sur le Rallye 4X4 du 11 octobre, pas de connaissance du trajet encore.

10-26-139 **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Robert Allaire de lever l'assemblée à 20 h 47.

Lionel Fréchette Maire	Jessica Lacerte Directrice générale & Greffière-trésorière

Le Maire, Monsieur Lionel Fréchette, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le X octobre 2026.